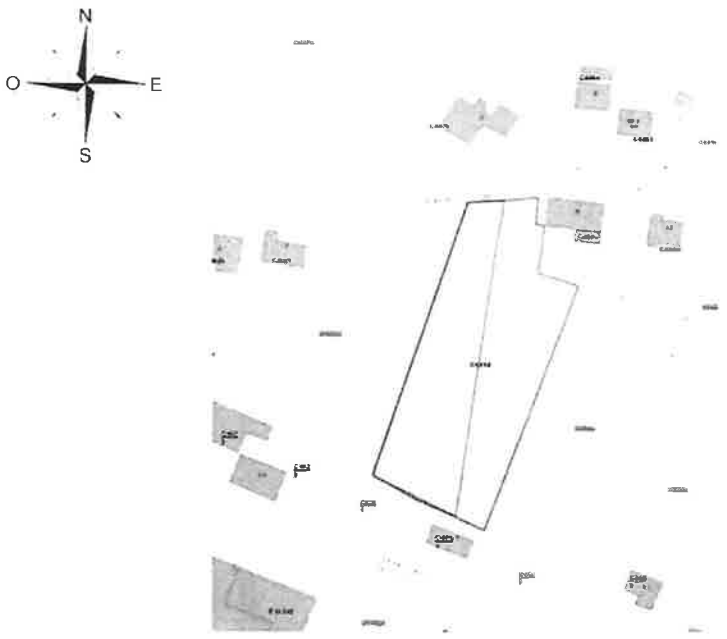
Annexe à la Vente 5-72



(c) Les données cadastrales 1.1.2020 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de Documentation Patrimoniale

Liste de coordonnées

Numéro	Coord. X.	Coord. Y.	Description	Numéro	Coord. X.	Coord. Y.	Description
38	559.146	436.794	Coin habitation	70	620.617	520.795	Coin habitation
39	551.672	435.027	Coin habitation	71	620.429	506.205	Coin habitation
41	504.262	471.814	Coin habitation	72	622.024	451.085	Coin habitation
42	495.956	474.152	Coin habitation	74	621.772	439.137	Coin habitation
45	498.188	482.083	Coin habitation	75	609.643	439.460	Coin habitation
46	508.662	503.162	Coin habitation	78	609.865	446.726	Coin annexe
47	517.635	505.452	Coin habitation	81	508.949	500.135	Point limite
48	503.326	500.821	Clou	82	518.369	502.543	Point limite
49	515.726	478.703	Clou	83	532.459	509.241	Point limite
56	617.292	524.622	Ancienne borne	84	613.068	482.594	Nouvelle borne
57	616.948	522.854	Ancienne borne	87	520.859	480.074	Nouvelle borne
58	614.913	498.614	Ancienne borne	88	514.904	490.105	Nouvelle borne
60	531.449	522.904	Ancienne borne	89	540.886	495.046	Nouvelle borne
67	511.055	518.425	Coin habitation	90	616.158	513.446	Nouvelle borne
68	515.242	514.920	Coin habitation	91	549.313	480.852	Point limite
69	513.644	521.159	Coin annexe				

Province de NAMUR

Commune de METTET

(Biesme)

PROCES - VERBAL DE MESURAGE

L'an deux mille vingt, le huit du mois de juin.

Je soussigné Jean-François HOSDAIN, Géomètre-Expert Immobilier, légalement assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à Charleroi, agissant en qualité d'administrateur de la S.A. IMEXTOP dont le siège est établi Avenue du Sud 36 à 6001 MARCINELLE, déclare :

Avoir été requis par les propriétaires d'un immeuble non bâti, sis à METTET / Biesme, rue de la Colonoise, à côté du n° 9, paraissant cadastré section C n° 401 d, aux fins de procéder au mesurage, et à la division de la parcelle cadastrale.

Pour ce faire, je me suis rendu sur les lieux, et, ai tout d'abord rétabli les limites périmétriques du bien à diviser selon présomptions d'usage sous réserve des droits des propriétaires des parcelles voisines, suivant un plan établi par le Géomètre André SMOOS en date du 18 novembre 2003 et selon les vœux et désirs de mes requérants pour ce qui concerne la limite séparative des lots ainsi formés.

Après cela, j'ai procédé au mesurage de cet ensemble, et, ai constaté :

Parcelle non bâtie reprise au plan sous lot n° 1 et teinte verte
Cadastré ou l'ayant été Section C n° 401 d/partie.
Contenance : 1.946,50 m²

Parcelle non bâtie reprise au plan sous lot n° 2 et teinte mauve
Cadastré ou l'ayant été Section C n° 401 d/partie.
Contenance : 1.946,49 m²

Estimant ma mission terminée, j'ai clos et signé le présent procès-verbal de mesurage, pour servir et valoir ce que de droit.

Dossier n° :	HOSDAIN Jean-François
Plan n° : 1	
Echelle: 1/400	
Equidistances : -----	Géomètre-Expert immobilier Expert en actifs immobilisés
Réf. Mesures & Evaluations: **92013-10229**	
	[redacted]
Dessiné par : OP - JFH	GSM : +32 (0) 475 67 88 81 Agrément n° GEO 16006 19 Mail : jfh@hosdain.be

Indices	*Modifications*	*Dates*

Commune de METTET

Division de BIESME

Terrain sis rue de la Colonoise, à côté du nº 9

METTET 9ème Div/ Biesme

Section C - nº 401 d

X: 560 — X: 600

Echelle : 1/400

Y: 520

Y: 480

HOSDAIN
Jean-François

Lot n° 1
S = 1.946,50 m²

Lot n° 2
S = 1.946,49 m²

Parcelle appartenant à Mr

Parcelle appartenant à Mr GOFFART Raymond

Rue de la Colonoise

Sentier n° 99

85.50 — 77.49 — 63.78 — 28.46

13.7 — 15.30 — 3.00 — 9.72 — 11.67 — 26.45 — 11.67 — 16.51 — 16.51 — 9.44 — 14.88 — 16.13

60 — 69 — 67 — 68 — 9 — 46 — 47 — 82 — 83 — 48 — 81 — 88 — 89 — 87 — 49 — 91 — 56 — 57 — 70 — 47 — 71 — 90 — 58 — 84 — 45 — 42 — 41

Pour accord sur la limite 87 - 84

Mr 1 (RN 610124.143.78)

Mr (RN 510503.16-377)

Les limites périmétriques ont été établies suivant les présomptions d'usage sous réserve des droits des propriétaires des parcelles voisines, suivant un plan établi par le géomètre André SMOOS en date du 18 novembre 2003 et selon le prescrit du cadastre.

39 — 38 — 3

X: 560

Plan enregistré dans la base de données des plans de délimitation de l'administration du cadastre sous le numéro de référence 92013-10229

72 — 78 — 44 — 75 — 74 — 40

Y: 600

Plan indissociable du procès-verbal de mesurage auquel il se rapporte